AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP10-1-80194403

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "AQUITAINE"
GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
B. P. N° 47 - 33150 CENON-LA MORLETTE - TÉL. (56) 86.22.75 - 86.24.35
INSEE : 313244253-00016 - INSCRIPTION A LA C.A.P.P.P. N° 524 AD

ABONNEMENT ANNUEL
60,00 FRANCS
Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
C. C. P. : BORDEAUX 6702-46 X

DECEMBRE 1979 - BULLETIN SPECIAL CONDITIONS D'ABONNEMENT -

CONDITIONS D'ABONNEMENT POUR L'ANNEE 1980

Pour l'année 1980, le tarif de l'abonnement aux BULLETINS TECHNIQUES de la Station d'Avertissements Agricoles "AQUITAINE" est le suivant :

1 - Abonnement ordinaire .... 60 F

2 - Abonnement collectif (minimum 10 abonnements) à une ou plusieurs adresses .... 50 F **par exemplaire**

3 - Abonnement à plusieurs stations d'avertissements agricoles............ 50 F par station

LES ABONNEMENTS DEVRONT ETRE SOUSCRITS UNIQUEMENT PAR CHEQUE POSTAL OU CHEQUE BANCAIRE BARRE, suivant le libellé ci-dessous :

- Pour les chèques postaux à l'ordre de :

  Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes - D.D.A. CENON
  Compte chèque postal n° 6702-46 X - Centre BORDEAUX

- Pour les chèques bancaires à l'ordre de :

  PROTECTION DES VEGETAUX - CENON -

Les versements devront être effectués avant le 15 février 1980.

En même temps que leur titre de paiement, nous prions nos abonnés de bien vouloir nous retourner le coupon d'identification ci-dessous à l'adresse suivante :

PROTECTION DES VEGETAUX - B.P. 47 - 33150 CENON LA MORLETTE

N O M : .... Prénom : ....

N° et nom de la rue ....

ou lieu-dit ....

Commune ....

Code postal et Bureau distributeur ....

....

P340